

INFO SYNDICALE—Avril 2013

Rencontre patronale-syndicale nationale 4 avril 2013

Le 4 avril, le syndicat national a rencontré le commissaire Don Head et son équipe pour discuter de deux sujets d'importance : la directive du commissaire 004 (DC 004, Normes de déploiement) et les problèmes d'horaires.

Nous avons pris le temps d'expliquer nos principales préoccupations concernant la DC 004 au commissaire. Voici les points que nous avons présentés :

- L'infrastructure a un effet considérable à notre avis sur les besoins en déploiement, parce qu'il n'y a pas d'uniformité; autrement dit, les établissements de sécurité maximum n'ont pas tous la même infrastructure, ce qui, à notre avis, a un effet sur les besoins en ressources;
- Les routines, la population carcérale changeante et l'augmentation constante du besoin de gérer diverses sous-populations sont des facteurs dont il faut tenir compte pour établir les niveaux de déploiement appropriés;
- Le syndicat a demandé une définition de « confinement » aux cellules, aux rangées, aux unités. Nous avons demandé des précisions sur le rapport entre ces diverses situations de confinement et les ajustements opérationnels, car il n'y a actuellement pas de pratique claire et cohérente pour aborder ces différentes situations:
- Il n'y a pas de modèle pour les centres de traitement, et le syndicat a présenté son point de vue à ce sujet il y a un certain temps;
- Les normes de déploiement en isolement sont réduites, malgré l'augmentation des routines de cour et de l'occupation (ex. réduction de deux agents correctionnels à un lors des quarts de soir);
- Les normes de déploiement en rapport avec la double occupation ne disent toujours pas clairement quand les niveaux de dotation devraient être augmentés, par ex. : la double occupation peut être extrême dans certaines rangées, tandis que d'autres rangées dans le même établissement peuvent être à moitié occupées ou vides.

Le commissaire a dit qu'il comprenait la plupart de nos préoccupations. Il nous a demandé de reconfirmer notre position concernant les centres régionaux de traitement, et il a affirmé qu'il y avait une ouverture sur le sujet. Le comité de direction va en discuter dans l'espoir de finaliser quelque chose à l'automne de 2013. Le commissaire a reconnu l'urgence d'établir des normes de déploiement pour le CRT relocalisé en Ontario.

Le commissaire a également indiqué qu'il voulait voir plus d'uniformité concernant les ajustements opérationnels dans le pays pour les situations de confinement aux cellules, aux rangées et aux unités. Il a reconnu qu'il y avait plusieurs incohérences dans l'application.

Finalement, le commissaire a proposé de former un comité, qui comprendrait deux représentants

d'UCCO-SACC-CSN, qui aurait pour mandat de réviser le modèle de normes de déploiement au cours des trois à six mois à venir, et qui formulerait des recommandations spécifiques sur les routines, l'harmonisation et un investissement minimal si nécessaire pour améliorer certaines normes. Il a indiqué que des visites d'établissements pourraient être nécessaires. Le commissaire va proposer un cadre de référence, et nous avons convenu de désigner nos deux représentants à ce comité après notre assemblée générale nationale de mai.

Notre sujet suivant fut les horaires de quarts de travail. Les deux parties ont convenu d'avoir une discussion ouverte sur le sujet, considérant l'évolution des horaires de quarts depuis 2005. Nous avons d'abord discuté des échanges de quarts, et nous avons dit au commissaire ce que nous souhaitons obtenir et pourquoi.

- Les échanges avec plus de deux heures de différence entre les durées de quarts. Les échanges ne devraient pas être limités pour ceux qui ont le quart inverse dans la période (donne plus de flexibilité au personnel pour échanger les quarts avec d'autres employés qui ont des horaires de travail différents).
- Échanges partiels pour les quarts de 16 heures.
- Échange régulier de blocs de quarts (permet aux employés de gérer de manière autonome leurs responsabilités extérieures personnelles comme le soin des enfants, les obligations familiales, la formation, etc.).

Pour le moment, les directives concernant les échanges de quarts demeurent telles quelles. En d'autres termes, les établissements qui autorisaient les changements de blocs de quarts réguliers peuvent continuer cette pratique.

Nous avons également discuté de gestion autonome de quarts. Les deux parties ont convenu d'aller de l'avant dans la sélection d'établissements pilotes et la détermination de paramètres. Le commissaire a indiqué sa volonté de poursuivre cette initiative.

Nous avons discuté de la possibilité de chevauchement pour établir de meilleurs horaires. Deux établissements ont mis le chevauchement à l'essai avec un certain succès; cependant, le commissaire a indiqué qu'il avait besoin d'analyser les choses plus en détail avant que cette initiative puisse être étendue à d'autres établissements.

Le commissaire a promis de nous revenir sur les questions que nous avons soulevées concernant les échanges de quarts dans la semaine du 15 avril.

Il a également dit clairement que les horaires ne changeraient pas dans la région du Pacifique en conséquence de la formation par modules.

Finalement, le commissaire a pris le temps de saluer le président national sortant, Pierre Mallette, pour son engagement exceptionnel envers les relations de travail, qui a donné des résultats positifs pour les membres d'UCCO-SACC-CSN, aussi bien que pour l'ensemble de l'organisation (SCC).